



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque "Violences Sexuelles" qui est organisé par le Centre Pierre Janet au Luxembourg les 15 et 16 novembre 2018 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

Inscription standard	Prix TTC
Standard Registration Early juin	300,00 €
Standard Registration Medium 15 octobre (1 mois avant)	350,00 €
Standard Registration Late (Sur place)	400,00 €
Inscription pour les étudiants limitée à 30	
Prix TTC	
Student Registration Early	180,00 €
Student Registration Medium	200,00 €
Student Registration Late	220,00 €
Cocktail d'înatoire	
Social Event Early	53,50 €
Social Event Medium	85,00 €
Social Event Late	100,00 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 30 janvier 2018

Pierre MUTZENHARDT